



Ville de

**Mandeuire**

## CONVOCATION

En application de l'article L 2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai par la présente l'honneur de vous convoquer à la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Mandeuire qui se tiendra le :

**Mercredi 8 avril 2026 à 20 heures**  
**Salle du Conseil - Mairie**

### Ordre du Jour

#### **Point 1 – Organisation du conseil municipal**

- 1.1 Délégations du conseil municipal au Maire.
- 1.2 Approbation du règlement intérieur du conseil municipal.
- 1.3 Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS.
- 1.4 Élection des membres du conseil d'administration du CCAS.
- 1.5 Création et composition des commissions thématiques permanentes.
- 1.6 Désignation au sein des conseils des écoles.
- 1.7 Désignation des représentants au sein du Collège Jean-Paul GUYOT.
- 1.8 Désignation du correspondant défense.
- 1.9 Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.
- 1.10 Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.
- 1.11 Désignation des représentants de la Collectivité au sein de différents syndicats.
- 1.12 Désignation des représentants de la Collectivité au sein des organismes extérieurs.

#### **Point 2 – Finances**

- 2.1 Approbation du règlement budgétaire et financier.
- 2.2 Fixation de l'indemnité des élus.
- 2.3 Vote du taux des contributions directes – Année 2026

#### **Point 3 – Personnel communal**

- 3.1 Ouverture de postes.

#### **Point 4 – Décision 2026-002 du 12 février 2026- Gestion, exploitation et entretien du camping municipal « Les Grands Ansanges » Marché n°22/04- Avenant n°1 SAS Camping-car Park.**

#### **Point 5 – Décision 2026-003 du 25 février 2026- Convention d'occupation des sols et d'usage d'une partie du terrain de camping municipal « Les Grands Ansanges » - Camping-car Park.**

**Point 6 – Décision 2026-004 du 5 mars 2026- Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement et la sécurisation de la traversée d'agglomération RD437- Marché n°2025-01- Avenant n°1- Groupement Bureau du Paysage/ BDP l'Atelier.**

**Point 7 – Divers**

Fait à Mandeure, le mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026

Le Maire,

Stéphane PODGORA

